

ASSOCIATION LOI 1901

Croq' Vacances



Séjours
Enfants
& Adolescents

2012

12 ans d'expérience dans les séjours vacances

Séjours Hiver



02 40 35 52 15

02 49 44 81 95

Agréée Éducation Populaire / Ministère Éducation Nationale - Jeunesse - Vie Associative / ANCV

www.croqvacances.org

IL ÉTAIT UNE FOIS MA COLO...

06 - 09 ANS
10 - 12 ANS

8 jours

399 €



Hébergement en dur

ZONES A ET C

18-02 AU 25-02 - CODE 2012.009



Ille et Vilaine - 35



- 🕒 Tir à l'arc
- 🕒 Ateliers Cirque
- 🕒 Atelier Expression
- 🕒 Activités manuelles



- ➡ 20 participants par tranche d'âge
- ➡ Encadrement des activités sportives : moniteurs brevetés d'État
- ➡ Équipe pédagogique
 - 1 directeur BAFD
 - 1 animateur pour 8 enfants (dont 1 assistant sanitaire)
- ➡ Formalités
 - Certificat médical

Modalités de paiement à découvrir : page «Aides financières»

Activités

Ce séjour s'adresse à tous les enfants qui souhaitent partir en colonie durant les vacances d'hiver dans un centre au cœur de la campagne bretonne.

Durant une semaine, l'équipe d'animation proposera un programme d'activités variées basé sur différentes thématiques. Les activités manuelles individuelles (peinture, dessin, modelage...) ou collectives permettront à chaque enfant d'exprimer sa créativité. Des ateliers d'expression seront mis en place afin de faire découvrir à chacun les arts du cirque, les jeux théâtraux, le mime, la musique, etc. Enfin, de multiples jeux seront proposés aussi bien à l'intérieur qu'à

l'extérieur en fonction des conditions météorologiques.

Au sein d'un cadre fixé par l'équipe d'animation les enfants pourront choisir les activités qu'ils souhaitent réaliser afin de vivre leur séjour et de créer avec les animateurs le programme de leur séjour !

Afin de découvrir le parc du centre, une séance de tir à l'arc aura lieu, durant la semaine sous l'œil attentif des moniteurs brevetés d'État.

Ce séjour permettra à chaque enfant de vivre à son rythme et selon ses envies. L'équipe d'animation veillera au suivi pédagogique de chacun. Chaque animateur sera référent d'un petit groupe d'enfants dont il assurera un suivi plus particulier tout au long du séjour.

• Environnement - Hébergement

Base de plein air implantée en Bretagne, dans un cadre de verdure, sur les rives du Couesnon Hébergement aux normes «Hautes Qualités Environnementales» au cœur de la campagne sur une base de loisirs sportifs.

Les enfants sont hébergés en chambres de 2 à 6 lits avec douches, lavabos et WC dans les chambres. L'hébergement offre un espace chaleureux avec cheminée, une grande terrasse. Terrain de volley, grand espace de jeux. Les repas sont préparés sur place par le cuisinier du séjour

• Transport - Majorations

En train de **Brest** (+ 60 €), **Nantes** (+ 60 €) via Rennes. De **Paris** (+ 100 €), **Lyon** (+ 110 €), via **Rennes** (+ 30 €). En transport en commun de Rennes au centre de vacances. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant **sur place**

Notre avis : La colo pour s'amuser au maximum !

Croq' Vacances - 1-3 rue Emilienne Leroux - 44200 NANTES / Site www.croqvacances.org Mail : contact@croqvacances.org Tél. : 02 40 355 215

BOULES DE NEIGE

06 - 09 ANS

8 jours

789 €



Hébergement en dur

ZONES A ET C

18-02 AU 25-02 - CODE 2012.001



Auvergne



- ⊙ **Ski Alpin : cours avec moniteurs ESF**
- ⊙ **Ski Nordique : cours par moniteurs ESF**
- ⊙ **Chiens de traineau : découverte et randonnée**
- ⊙ **Balade en raquettes encadrée par un moniteur BE**



- 18 participants
 - Encadrement des activités sportives : par des moniteurs brevetés d'Etat
 - Equipe pédagogique
 - 1 directeur BAFD
 - 1 animateur pour 8 enfants (dont 1 assistant sanitaire)
 - Formalités
 - Certificat médical
- Modalités de paiement à découvrir : page «Aides financières»

06-09 ans

Activités

Au cœur du Massif Central, à Super Lioran, la station est située entre 1 160 et 1 855 mètres d'altitude. Avec ses 42 pistes, ses 22 remontées mécaniques dont 1 téléphérique et 8 télésièges, il s'agit du domaine le mieux équipé du Massif Central ! L'enneigement est assuré par un réseau de canons à neige sur 10 pistes tous niveaux ainsi que sur les espaces débutants.

Ce séjour permettra à votre enfant de découvrir une multitude d'activités nordiques. L'initiation au ski nordique sera assurée par un professeur ESF et aura lieu sur le domaine de Prat de Bouc. Une journée sera consacrée au ski alpin sur le domaine de Super Lioran. L'équipe d'animation présente sur place s'assurera que le cours ESF de deux heures de ski alpin soit adapté au niveau de chaque enfant. Les animateurs seront en permanence sur les pistes avec les participants et mettront en place un programme ludique et adapté pour leur faire découvrir la glisse et leur faire vivre leurs premières expériences de façon rassurante !

Les enfants pourront s'amuser grâce à des jeux ludiques lors d'une balade en raquettes encadrée par un moniteur spécialisé. Afin de découvrir la montagne d'une façon différente, les enfants pourront également participer à deux journées avec un mûcher et son traineau qui présentera les différents types d'attelage, le contact avec les chiens... Ainsi, grâce au mûcher et ses conseils, les enfants guideront eux-mêmes leur attelage ! De nouvelles sensations seront au rendez vous !

Le séjour se composera également de veillées, de jeux et de sorties au village. Selon les envies des enfants, l'équipe d'encadrement se chargera de mettre en place un programme d'animations composé entre autre, d'une soirée auvergnate avec animation musicale ou encore, d'une visite du musée de l'agriculture des Coltines !

L'équipement est fourni : skis alpins et nordiques, casque, bâtons, raquettes à neige

• Environnement - Hébergement

Au pied du massif volcanique, le centre de vacances à 950 mètres d'altitude est implanté dans un village typique du Cantal «Les Coltines». Chambres de 4 à 6 lits comprenant salle de bain privative (WC, douche, lavabo). Accès aux salles d'activités : salle TV, baby foot, ping-pong... Restauration avec cuisinier sur place qui ne manquera pas de faire découvrir les spécialités locales ! La vie en collectivité est organisée en petits groupes de 6 à 8 jeunes, prise en charge par un animateur référent pour la vie quotidienne, gestion du linge, argent de poche, etc.

• Transport - Majorations

Zone A et C du 18-02 au 25-02 : En train de Lyon (100 €), Nantes (90 €), Paris (90 €), Clermont-Ferrand (40 €) via Neussargues-Moissac, puis car de tourisme au centre de vacances. En minibus de Brest (100 €) et Rennes (100 €), via Nantes. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant **sur place**

Notre avis : un hiver authentique au cœur de l'Auvergne !

Croq' Vacances - 1-3 rue Emilienne Leroux - 44200 NANTES / Site www.croqvacances.org Mail : contact@croqvacances.org Tél. : 02 40 355 215

NEIGE ET TRAPPEUR

10 - 12 ANS

8 jours

799 €



Hébergement en dur

ZONES A ET C

18-02 AU 25-02 - CODE 2012.002



Auvergne



- ⊕ Trappeur & nuit en refuge
- ⊕ Chiens de traîneau : découverte et randonnée
- ⊕ Balade en raquettes encadrée par un moniteur BE
- ⊕ Ski Alpin & Ski Nordique : cours avec moniteurs ESF



- 18 participants
 - Encadrement des activités sportives : par des moniteurs brevetés d'Etat
 - Equipe pédagogique
 - 1 directeur BAFD
 - 1 animateur pour 8 enfants (dont 1 assistant sanitaire)
 - Formalités
 - Certificat médical
- Modalités de paiement à découvrir : page «Aides financières»

10-12 ans

Activités

Au cœur du Massif Central, à Super Lioran, la station est située entre 1 160 et 1 855 mètres d'altitude. Avec ses 42 pistes, ses 22 remontées mécaniques dont 1 téléphérique et 8 télésièges, il s'agit du domaine le mieux équipé du Massif Central !

L'enneigement est assuré par un réseau de canons à neige sur 10 pistes tous niveaux ainsi que sur les espaces débutants...

Vos enfants se rendront sur les pistes dès le dimanche et pendant deux journées durant la semaine. Ils pratiqueront aussi bien le ski alpin que le ski nordique avec les équipes d'animation mais aussi avec des moniteurs ESF (deux séances de 2 h 00 de ski alpin et une séance de 2 h 00 de ski nordique).

Les enfants seront en permanence encadrés sur le domaine skiable. Tout un programme spécifique et adapté pour l'apprentissage du ski et une pratique progressive !

Rires et amusements assurés par une balade en raquettes avec jeux ludiques et découverte de l'environnement encadrés par un moniteur spécialisé ; une nuit en refuge sera proposée aux enfants volontaires avec un dîner sur place.

En cours de séjour, une journée avec un mucher et son traîneau sera également proposée ! Cette séance «chiens de traîneau» comprend une découverte des chiens et des types d'attelages suivie d'une initiation à la conduite : les enfants, après les recommandations du mucher, guideront eux-mêmes leur traîneau ! L'équipe d'animation assurera veillées, jeux et sorties au village. S'ajoute également au programme : une soirée auvergnate avec animation musicale.

L'équipement est fourni : skis alpins, casque, bâtons, raquettes à neige

• Environnement - Hébergement

Au pied du massif volcanique, le centre de vacances à 950 mètres d'altitude est implanté dans un village typique du Cantal «Les Coltines». Chambres de 4 à 6 lits comprenant salle de bain privative (WC, douche, lavabo). Accès aux salles d'activités : salle TV, baby foot, ping-pong... Restauration avec cuisinier sur place qui ne manquera pas de faire découvrir les spécialités locales ! La vie en collectivité est organisée en petits groupes de 6 à 8 jeunes, prise en charge par un animateur référent pour la vie quotidienne, gestion du linge, argent de poche, etc.

• Transport - Majorations

Zone A et C du 18-02 au 25-02 : En train de Lyon (100 €), Nantes (90 €), Paris (90 €), Clermont-Ferrand (40 €) via Neussargues-Moissac, puis car de tourisme au centre de vacances. En minibus de Brest (100 €) et Rennes (100 €), via Nantes. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant **sur place**

Notre avis : une aventure ludique inoubliable !

SKI JUNIOR A VILLARD DE LANS

06 - 08 ANS
09 - 12 ANS

7 ou 8 jours
selon session

769 €



Hébergement en dur

ZONE A
12-02 AU 18-02 - CODE 2012.003
ZONES A ET C
18-02 AU 25-02 - CODE 2012.004*

* 799 € le séjour de 8 jours

ZONES B ET C
25-02 AU 03-03
CODE 2012.005*

* 799 € le séjour de 8 jours



Isère



- ⊙ **PASSAGE D'ETOILES**
- ⊙ **LUGE AU PARC DE GLISSE**
- ⊙ **SKI ALPIN : COURS AVEC MONITEURS ESF**



➤ 18 à 36 participants par tranche d'âge

➤ Encadrement des activités sportives par des moniteurs brevetés d'Etat (Moniteurs ESF)

➤ Equipe pédagogique

- 1 directeur BAFD
- 1 animateur pour 8 enfants (dont 1 assistant sanitaire)

➤ Formalités

- Certificat médical

Modalités de paiement à découvrir : page «Aides financières»

06-08
09-12
ans

Activités

Venez prendre du plaisir sur le domaine skiable de Villard de Lans : les «Quatre Portes d'Entrées» à 2 050 mètres d'altitude. Adapté à tous les niveaux, novice ou confirmé, le domaine offre 125 km de piste skiable !

Un spectacle grandeur nature avec un enneigement assuré grâce aux 251 canons à neige répartis sur toute la station. Vos enfants découvriront les pistes dès le lendemain de leur arrivée. Ils seront toujours accompagnés de l'équipe d'animation qui se répartira afin que chaque enfant puisse découvrir les différentes pistes de ski selon son niveau. Durant le séjour, cinq journées de ski alpin seront proposées ainsi que trois

cours de ski avec des moniteurs ESF afin de consolider les bases ou de se perfectionner tout au long du séjour. Le passage d'étoiles ou flèches sera proposé lors du dernier cours. Ce programme, adapté à chacun, permettra l'apprentissage du ski et une pratique progressive.

Au choix, selon les envies des enfants, une sortie sera proposée durant la semaine sur le plus grand site de luge en Europe.

La vie en collectivité est organisée en petits groupes de 6 à 8 jeunes et prise en charge par un animateur référent (vie quotidienne...).

L'équipement est fourni : skis, casque et bâtons

*** 799 € : sessions de 8 jours / prestations sportives identiques à la première session + 1 jour de centre de vacances**

• Environnement - Hébergement

Le groupe est accueilli dans une maison chaleureuse, à 1 050 mètres d'altitude, comprenant des chambres de 2, 4 et 6 lits. Le centre propose également une salle d'activités. Toutes les chambres possèdent une salle de bain privative. Les repas sont assurés sur place par un cuisinier qui ne manquera pas de faire découvrir la gastronomie savoyarde...

• Transport - Majorations

* Zone A et C : En minibus ou car de tourisme de **Brest** (+ 100 €) et **Rennes** (+ 100 €) via Nantes ; en train de **Nantes** (+ 100 €), via Paris. En train de **Paris** (+ 100 €), **Grenoble** (+ 30 €) et **Lyon** (+ 60 €). En car de tourisme de la gare de Grenoble au centre de vacances. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant **sur place**

* Zone B et C : **Marseille** (+ 100 €) via Lyon-Grenoble en train, **Rouen** (+ 110 €) et **Paris** (+ 100 €). En car de tourisme de la gare de **Grenoble** (+ 30 €) au centre de vacances. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant **sur place**

Notre avis : Fraîcheur et glisse garanties !

Croq' Vacances - 1-3 rue Emilienne Leroux - 44200 NANTES / Site www.croqvacances.org Mail : contact@croqvacances.org Tél. : 02 40 355 215

SKI A VILLARD DE LANS

12 - 14 ANS
15 - 17 ANS

7 ou 8 jours
selon dates

799 €



Hébergement en dur

ZONE A
12-02 AU 18-02 - CODE 2012.006*
ZONES A ET C
18-02 AU 25-02 - CODE 2012.007
* 769 € le séjour de 7 jours

ZONES B ET C
25-02 AU 03-03
CODE 2012.008



Isère



- ⊙ **PASSAGE D'ETOILES**
- ⊙ **LUGE AU PARC DE GLISSE**
- ⊙ **SKI ALPIN : COURS AVEC MONITEURS ESF**



➤ 18 à 36 participants par tranche d'âge

➤ Encadrement des activités sportives par des moniteurs brevetés d'Etat (Moniteurs ESF)

➤ Equipe pédagogique

- 1 directeur BAFD
- 1 animateur pour 8 enfants (dont 1 assistant sanitaire)

➤ Formalités

- Certificat médical

Modalités de paiement à découvrir : page «Aides financières»

12-14
15-17
ans

Activités

Venez prendre du plaisir sur le domaine skiable de Villard de Lans : les «Quatre Portes d'Entrées» à 2 050 mètres d'altitude. Adapté à tous les niveaux, novice ou confirmé, un domaine skiable de 125 km de ski alpin vous attend !

Un spectacle grandeur nature avec un enneigement assuré grâce aux 251 canons à neige répartis sur toute la station. Vos enfants profiteront des pistes enneigées pendant 5 journées et bénéficieront de trois cours de ski avec moniteurs ESF pour un apprentissage en toute sécurité. Les cours de ski sont adaptés au niveau de chaque participant. L'équipe d'animation est présente en permanence avec les jeunes sur le domaine skiable, et proposera des veillées, jeux et sorties au village de Villard de Lans.

Les jeunes pourront profiter d'un programme sportif élaboré selon leurs envies, afin de découvrir les sensations de glisse pour certains et se perfectionner pour d'autres !

Les temps d'animation sont également conçus avec les jeunes, pour développer la vie en collectivité et un vrai esprit de groupe !

Il sera proposé aux jeunes, entre autre, une sortie un jour de la semaine sur le plus grand site de luge en Europe : sensations garanties !

La vie en collectivité est organisée en petits groupes de 8 à 10 jeunes, prise en charge par un animateur référent (vie quotidienne...).

L'équipement est fourni : skis, casque et bâtons

*** 769 € : session du 12-02 au 18-02 : 7 jours / prestations sportives identiques aux autres sessions**

Possibilité Snowboard , session du 12 au 18-02 : Forfait + 100 €

• Environnement - Hébergement

Le groupe est accueilli dans une maison chaleureuse, à 1 050 mètres d'altitude, comprenant des chambres de 2, 4 et 6 lits. Le centre propose également une salle d'activités. Toutes les chambres possèdent une salle de bain privative. Les repas sont assurés sur place par un cuisinier qui ne manquera pas de faire découvrir la gastronomie savoyarde...

• Transport - Majorations

* Zone A et C : En minibus ou car de tourisme de **Brest** (+ 100) et **Rennes** (+ 100 €) via Nantes ; en train de **Nantes** (+ 100 €), via Paris. En train de **Paris** (+ 100 €), **Grenoble** (+ 30 €) et **Lyon** (+ 60 €). En car de tourisme de la gare de Grenoble au centre de vacances. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant **sur place**.

* Zone B et C : **Marseille** (+ 100 €) via Lyon-Grenoble en train, **Rouen** (+ 110 €) et **Paris** (+ 100 €). En car de tourisme de la gare de **Grenoble** (+ 30 €) au centre de vacances. Les parents ont la possibilité d'accompagner leur enfant **sur place**

Notre avis : Fan de la glisse, ce séjour fun t'attend !

Croq' Vacances - 1-3 rue Emilienne Leroux - 44200 NANTES / Site www.croqvacances.org Mail : contact@croqvacances.org Tél. : 02 40 355 215

Les garanties d'un organisme indépendant

- L'assurance de séjours de qualité, conçus par des bénévoles et des salariés permanents de l'animation volontaire
- Des prestations et des services permettant à chaque participant de profiter au mieux de son séjour
- Des centres de vacances permettant à chacun de vivre, selon son rythme, ses vacances d'une manière riche et passionnante
- Le souhait de faire partager aux jeunes, avec le personnel d'encadrement (directeur, animateurs...), l'organisation du déroulement des séjours
- Le fait de favoriser les enfants à accéder à une citoyenneté la plus libre et la plus responsable possible
- Des intentions pédagogiques, éducatives basées sur la découverte d'un environnement différent et sur l'accès à l'autonomie et à la responsabilisation de tous

Classes de découverte, classes vertes, séjours hors catalogue :
Nous contacter : 02 40 355 215

L'association Croq' Vacances organise sa douzième campagne de séjours jeunes. Dès la première année, l'activité de l'association a rencontré un véritable succès auprès des participants, mais aussi de leurs parents et des comités d'entreprises du Grand Ouest. Notre association est agréée depuis novembre 2001 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Éducation Populaire), elle détient l'agrément Tourisme et l'agrément ANCV (Agence Nationale Pour le Chèque Vacances). **Depuis sa création, Croq' Vacances a organisé les vacances de plus de 10 540 adhérents qui ont fait appel à notre organisme :** ils étaient 2 034 en 2009, 2 598 en 2010, 2 949 en 2011 ! En inscrivant votre enfant dans nos séjours, soyez assurés, chers Parents, que la compétence des personnels de l'animation volontaire se conjugue avec sécurité et sérieux au sein de notre organisme.

**TOUS NOS SÉJOURS FONT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE & VIE ASSOCIATIVE**

Séjours Vacances
Classes de découverte
Voyages scolaires - Accueil Groupes

LES AIDES FINANCIÈRES POUR UN SÉJOUR* À CROQ' VACANCES

- ☞ **BOURSE CROQ' VACANCES** : cette aide est cumulable avec les Chèques Vacances et Bons Vacances. Cette aide est accordée sans restriction départementale selon le barème ci-dessous. Pour en bénéficier, le (s) responsable (s) légal (légaux) **remettent simultanément avec la fiche d'inscription** la copie de son (ses) avis d'imposition de l'année précédente. *Attention : l'avis d'imposition remis après l'inscription ne peut être pris en compte pour un dégrèvement de prix.* Cette aide est non cumulable avec les aides de comités d'entreprises, œuvres sociales ou prise en charge financière par une collectivité territoriale. Son enveloppe globale pour l'année 2011 a été fixée en Conseil d'Administration à un montant maximum de 10 000 € (tous séjours confondus).

| MONTANT A DEDUIRE DU PRIX DU SEJOUR PAR PARTICIPANT | | | | | | |
|---|-----|-------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Revenus Nets Imposables 2010 ou 2011 <small>Avis d'imposition 2009 jusqu'au 30/03/09 Avis d'imposition 2010 à compter du 01/04/10</small> | | moins de 5 687 | de 5 688 à 11 344 | de 11 345 à 25 195 | de 25 196 à 67 546 | plus de 67 546 |
| Nombre d'Enfants inscrits de la même fratrie Séjours 2012 | 1 | - € | - € | - € | 15,00 € | - € |
| | 2 | 15,00 € | 15,00 € | 30,00 € | 30,00 € | - € |
| | 3 | 30,00 € | 30,00 € | 40,00 € | 40,00 € | 30,00 € |
| | > 3 | 35,00 € | 35,00 € | 60,00 € | 60,00 € | 40,00 € |

→ **Prise en compte des revenus nets imposables du foyer (mariés ou concubins) pour l'attribution de la bourse**

- ☞ **LES CHÈQUES VACANCES (ANCV)** : nominatifs, ils sont proposés ou attribués aux salariés par les employeurs, les CE, les Comités des Œuvres Sociales, les Centres d'Action Sociale ou par les collectivités locales et territoriales. Ils se présentent généralement en coupure de 10 et 20 € et sont utilisables pendant les 2 ans qui suivent l'année d'émission par les enfants fiscalement à charge du titulaire. <http://www.ancv.com>
- ☞ **LE PAIEMENT ÉCHELONNÉ** : de 2 à 4 fois sans frais selon la date d'inscription au séjour
- ☞ **L'AIDE DU COMITÉ D'ENTREPRISE** : prise en charge partielle ou totale du séjour par le Comité d'Entreprise du responsable légal du participant
- ☞ **LES BONS MSA** : Le bon **original** est remis à Croq' Vacances dès l'inscription qui le complète et le retourne à la MSA avec indication du coût. Les conditions d'utilisation des bons varient suivant les départements. <http://www.msa.fr>
- ☞ **LES BONS CAF ÉTÉ** : le bon **original** doit être remis à Croq' Vacances dès l'inscription. Le bénéficiaire des bons ne paie que la différence entre le prix du séjour et le montant des bons. Les aides varient en fonction de la CAF¹ à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Le prix des séjours est réduit du montant de la participation de la CAF, celle-ci étant calculée en fonction d'un barème appelé "Quotient Familial". Pour en bénéficier, il faut : être inscrit auprès de la CAF en décembre de l'année précédente, percevoir des prestations familiales au titre d'enfant (s) à charge, avoir un quotient familial (QF) n'excédant pas un certain plafond⁽¹⁾. <http://www.caf.fr>
- ☞ **CARTE CEZAM ET CHÈQUES CEZAM** : les porteurs de la carte bénéficie à Croq' Vacances de 5 % de remise sur le prix du séjour (exclues les majorations de transport), sur présentation de la copie de la carte au moment de l'inscription du jeune ; possibilité paiement par chèques CEZAM en déduction du solde à payer. <http://www.cezam.fr>

* sont exclus les centres de loisirs sans hébergement

Attention toutes aides des organismes tiers refusées en paiement partiel ou total du prix du séjour seront refacturées à la famille
(1) : à l'exception de certaines CAF, si politique sociale spécifique : nous contacter pour les modalités / Ne peuvent être pris en compte les bons CAF pour les séjours inférieurs à 6 nuits

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

Croq' Vacances est la marque de diffusion des prestations de service de l'association Croq'Vacances Loisirs, association à but non lucratif, dont le siège social est situé, 1 Boulevard Alexandre Millerand – Vulcaïn 1 – 44200 NANTES Tél. : 02 40 355 215.

Les séjours et prestations décrits dans cette plaquette sont réservés aux adhérents de l'association. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette plaquette implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1. RESPONSABILITE DE CROQ'VACANCES

Croq'Vacances agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les régions d'accueil, catastrophes naturelles et conditions météorologiques ne permettant pas la réalisation de la (des) prestation (s). Croq' Vacances est l'interlocuteur direct de tous ses adhérents.

2. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette plaquette suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Croq'Vacances fait appel à divers partenaires (transports, hébergements, activités...) pour la réalisation de ses séjours. Chacun de nos partenaires assume sa responsabilité quant au bon déroulement de sa prestation. Croq'Vacances ne saurait être responsable d'un manquement de leur part.

3. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

Séjours écourtés :

En cas de renvoi d'un jeune mineur dans sa famille, famille d'accueil ou foyer, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents, ou la personne responsable, prendront en charge son voyage retour ainsi que les frais de ce dernier. L'ouverture d'un dossier de rapatriement disciplinaire s'élève à 100,00 €. Les frais de mission s'ajoutent au frais d'ouverture d'un dossier de rapatriement (100 €) et représentent toutes les dépenses occasionnées par le personnel d'encadrement pour l'accompagnement du jeune jusqu'à son domicile et le retour du personnel d'encadrement sur le centre de vacances. A ces sommes s'ajoutent également les frais de transport pour le retour anticipé du jeune et tous les frais engagés pour assurer la continuité et le déroulement du séjour, notamment le coût du personnel supplémentaire mobilisé et les frais de mission. Pour information, les retours anticipés pour raison disciplinaire se font, généralement, par voies aériennes. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge exclusive de la famille ou de la structure responsable du jeune.

4. RECLAMATION

Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai de 8 jours après la fin du séjour concerné par lettre recommandée avec accusé de réception à Croq'Vacances – 1 Bd Alexandre Millerand – Vulcaïn 1 – 44200 NANTES. Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, Croq' Vacances se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un séjour.

5. PRIX

Ces prix comprennent l'encadrement, l'hébergement, le transport, les repas et les prestations sportives et animations. Le cas échéant, ils peuvent être revus à la baisse dans le cadre d'une promotion clairement définie et affichée (prix de référence barré et nouveau prix). S'ajoutent au prix la majoration de transport le cas échéant, l'adhésion familiale à l'association et la

garantie optionnelle annulation si souscription.

Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté ENCAISSE par notre comptabilité. Or, il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif. N'attendez donc pas le dernier moment pour solder votre séjour ! Vous prendriez le risque de recevoir des relances, ce qui n'est jamais agréable et que nous ne souhaitons pas. En cas de soldes impayés avant le 1^{er} jour du séjour, il vous sera facturé et majoré de pénalités de retard au taux de 11 % sur le montant total dû.

6. DISPONIBILITE

L'ensemble des propositions contenu dans cette plaquette est fait dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'association Croq' Vacances, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

7. ANNULATION

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation d'une inscription du fait du participant entraîne la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription, les frais d'adhésion et autres majorations (transport, etc.) selon le barème ci-après :

Plus de 60 jours avant le départ : 165 € de frais administratifs
De 59 à 30 jours avant le départ : Retenue des frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : acompte de réservation,
Entre 30 et 20 jours avant le départ : 60 % du prix total du séjour,
Entre 19 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total du séjour,
Moins de 8 jours avant le départ ou non présence du participant au départ : 100 % du prix total du séjour.

8. MODIFICATIONS

Du fait du participant : toute modification à une inscription donnée entraîne la perception de 15 € par participant pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, elle sera considérée comme ANNULATION suivie d'une réinscription et les débits prévus pour annulation seront alors appliqués.

Du fait de Croq'Vacances : dans le cas où le voyage ou le séjour sont annulés par Croq'Vacances, l'adhérent recevra le montant versé moins le montant de l'adhésion, (annulation imposée par des circonstances de force majeure, ou pour la sécurité des voyageurs ou à pour motif l'insuffisance du nombre de participants). Lorsque, avant le départ, le voyage ou le séjour sont modifiés par Croq' Vacances, sur des éléments essentiels, l'adhérent peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues ci-dessus, soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifié, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

9. BAGAGES / EFFETS PERSONNELS

Les vêtements et biens personnels des participants utilisés à l'occasion d'un séjour sont assurés contre les événements de caractère accidentel, y compris le vol (franchise de 130 €) à concurrence de 550 € par personne. La franchise est toutefois doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau. Les téléphones portables, Ipod, MP3, MP4 et appareils photos numériques ne sont pas couverts par l'assurance. Nous vous conseillons de ne pas remettre ces appareils à votre enfant pour partir en séjour.

10. ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis.

11. ASSURANCE VOYAGE

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par l'association Croq' Vacances, tous les participants à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A – Indemnisation des dommages corporels

Que le bénéficiaire se blesse seul, ou que son accident soit imputable à un tiers, l'assureur de l'association Croq' Vacances procède au :

Remboursement :

- Des frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, de prothèse et de transport restés à charge à concurrence de 1 400 €.
- Dont lunette à concurrence de 80 €,
- Dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité à concurrence de 16 € par jour dans la limite de 310 Euros.
- Des pertes de revenus effectives pendant la période d'incapacité de travail résultant de l'accident à concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 622 € par personne.

Versement :

- en cas de décès, d'un capital de base de 3 100 Euros, et le cas échéant, en supplément :
- d'un capital pour le conjoint de 3 900 €
- et d'un capital par enfant à charge de 3 100 €
- En cas de blessures, d'un capital en proportion du taux d'incapacité permanente subsistant après consolidation :
- Jusqu'à 9 % = 6 100 X taux
- De 10 à 19 % = 7 700 X taux
- De 20 à 34 % = 13 000 X taux
- De 35 à 49 % = 16 000 X taux
- De 50 à 100 % = 23 000 X taux
- 46 000 € X taux, si assistance d'une tierce personne.

B – Assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci)

En cas d'événement survenant à plus de 50 km de leur domicile, les participants aux activités bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter Mutuelles Assistance (IMA). Sont pris en charge :

- les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place, le rapatriement des blessés et malades graves : à concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € / victime,
- Le coût du transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France, en cas de décès d'un bénéficiaire,
- Les frais de déplacement pour assister aux obsèques, en cas de décès d'un proche (conjoint ou concubin, ascendant, descendant, frère ou sœur).

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par la MAIF et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

12. GARANTIE OPTIONNELLE ANNULATION

La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle. Tarifs : + 3,14 % du prix de vente du séjour (hors remise spécifique). Modalités d'application à votre disposition sur demande.

13. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78/17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les responsables légaux et les participants acceptent tacitement la diffusion de leur image sur nos catalogues et nos autres supports publicitaires (site Internet, mailing...), sans limitation de durée.

14. LES AIDES POSSIBLES

☛ La bourse Croq' Vacances

Accordée sous conditions de ressources et selon barème fixé annuellement et dans la limite de l'enveloppe accordée par an

☛ Chèques Vacances

Croq' Vacances a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques-vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total des séjours proposés dans cette brochure.

☛ Bons vacances – Aides aux vacances

Il est possible d'obtenir des bons vacances auprès des Caisses d'Allocations Familiales (CAF). Le montant varie selon le département. Il viendra en déduction du montant du séjour. En aucun cas, ils ne devront parvenir aux CAF directement (chacune d'elles ayant sa propre réglementation), la responsabilité de Croq' Vacances n'est donc pas engagée si les bons vacances ne peuvent être honorés pour une raison propre à l'aide CAF. Croq' Vacances se réserve le droit de refuser les bons vacances qui arriveraient après la date limite imposée par chaque CAF départementale. Les bons CAF doivent être envoyés directement avant le début du séjour à : Croq'Vacances, 1 Bd A. Millerand – Vulcaïn 1 – 44200 NANTES.

Eté 2012



Tous en Colo !

Ouverture des inscriptions :
15 décembre 2011 !

Séjours + 8 jours

France

Irlande

Italie

Croatie

Espagne

Canada

Grèce

Maroc

Suède-Norvège

Grande Bretagne

**A partir de 6 ans,
jusqu'à 17 ans**

Séjours de 8 jours

Vertou

Iffendic

Ile-Tudy

La Torche

Couesnon

St Brévin Les Pins

☎ 02 40 355 215 / ☎ 02 49 448 195

☎ 02 40 477 932

www.croqvacances.org / contact@croqvacances.org

RC : 2754501 M/ N° Siret : 437 589 898 00042 APE : 9499 Z

Association agréée Éducation Populaire N° 44-05-19

IMMATRICULATION OPERATEUR DE VOYAGES ET DE SEJOURS IM044110006

N° organisateur Ministère de l'Éducation Nationale, Jeunesse & Vie Associative : 044ORG0408

VILLES DÉPARTS ET RETOURS

- La ville de départ peut être différente de celle du retour (Cf. fiche du séjour)
- **Attention aux dates des départs et des retours pour certaines villes. Elles peuvent varier de J-1 ou J+1 en fonction des villes choisies (Aller et Retour)**
- Aucune remise n'est accordée si l'enfant est amené sur le lieu du séjour par sa famille
- Aller ou retour simple : majoration non proportionnelle – varie selon tarifs SNCF et disponibilités

PRISE EN CHARGE AU RETOUR PAR UN TIERS

SI VOUS NE POUVEZ PAS VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT ? INDIQUEZ CI-DESSOUS L'IDENTITE DE LA PERSONNE QUI PRENDRA EN CHARGE VOTRE ENFANT / ➤ JOINDRE LA COPIE DE SA PIECE D'IDENTITE OU DE SON PASSEPORT

Lien de parenté : Oncle/Tante Grands-parents Frère/Sœur **majeur(e)** Autre

Nom Prénoms

Téléphone portable |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| [actif le jour du retour]

COMMENT CALCULER L'ACOMPTE POUR LA RÉSERVATION D'UN SÉJOUR POUR UN SEUL PARTICIPANT

A – Adhésion annuelle (familiale : 1 seule adhésion par famille et par an) 15,00 €

B – Acompte (prix du séjour inférieur à 500 € : forfait de **150 €**, au-delà de 500 €, forfait de **250 €**) €

C – Garantie Optionnelle Annulation – **Facultatif** (Tarifs : site web «Services - Docs à télécharger») €

Je souscris à la garantie optionnelle annulation (peut être contractée seulement à l'inscription) : **OUI** **NON**

Acompte⁽³⁾ à verser à l'inscription (A + B + C) €

EN CAS DE MAJORATIONS DE TRANSPORT, ELLES SERONT INDIQUÉES SUR VOTRE FACTURE SOLDE

(3) L'ACOMPTE PEUT ÊTRE RÉGLÉ PAR CHEQUE, VIREMENT BANCAIRE (CCP N° 9 192 32 Z – CROQ' VACANCES) OU EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB PAR CARTE BANCAIRE

- LES AIDES FINANCIÈRES SONT DEDUITES DU SOLDE (BONS CAF / CHEQUES VACANCES / TIR GROUPE)
- NOUS ACCEPTONS LES BONS CAF (SELON CONVENTIONNEMENT), MSA ET LES CHEQUES VACANCES (ANCV) – POUR TOUTES INFORMATIONS NOUS CONTACTER
- ATTENTION TOUTES AIDES DES ORGANISMES TIERS REFUSEES EN PAIEMENT PARTIEL OU TOTAL DU PRIX DU SEJOUR SERONT REFACTUREES A LA FAMILLE
- INSCRIPTION MOINS DE 30 JOURS AVANT LA DATE DU 1^{ER} JOUR DU SEJOUR : REGLEMENT TOTAL DU PRIX DU SEJOUR + MAJORATION DE TRANSPORT + ADHESION

IMPORTANT

- ☞ **UTILISER UNE SEULE FICHE D'INSCRIPTION POUR CHAQUE SEJOUR RETENU**
- ☞ JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE RÈGLEMENT DE L'ACOMPTE DEMANDÉ, ET **UNE SEULE PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE DE VOTRE ENFANT POUR LA VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION, A COLLER AU RECTO DE LA FICHE**

EN CAS DE CUMUL D'UN SEJOUR A LA SEMAINE (SEJOUR DE 7 JOURS) / SEJOURS DU DIMANCHE AU SAMEDI

- ☞ Votre enfant cumule-t-il deux séjours de 7 jours (à suivre) ? Oui Non
- ☞ Souhaitez-vous que l'enfant soit pris en charge par l'équipe d'animation le WE⁽⁴⁾ (forfait de 30 à 40 €) ?
 OUI **NON**

(4) : l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation qui propose un programme spécifique et indépendant des animations proposées pendant le séjour

DROIT A L'IMAGE

- ☞ Les responsables légaux et les participants acceptent la diffusion de leur image sur nos catalogues et nos autres supports de communication sans limitation de durée*

* Seuls les participants, parents ou responsables légaux, peuvent émettre un avis défavorable qui devra être notifié par courrier avec AR avant le départ des séjours

PARTICIPANT DE PLUS DE 16 ANS

- ☞ Est-il fumeur ? **OUI** **NON**

L'équipe d'encadrement se réserve le droit de prévenir le jeune des risques liés au tabagisme et de l'inciter à y renoncer.
Les participants non-fumeurs y seront tout particulièrement préservés.

Fait à : Le :/...../20.....

Je soussigné(e), représentant légal agissant en qualité de
certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'association, certifie exactes les informations fournies dans cette fiche d'inscription. Je m'engage à compléter la fiche sanitaire de liaison et n'omettre aucune information importante. J'autorise mon fils/ma fille à participer au séjour organisé par Croq' Vacances. Je déclare accepter sans aucune réserve les conditions générales et particulières de vente mentionnées dans la brochure. J'autorise formellement Croq' Vacances à faire pratiquer en cas d'urgence sur mon fils/ma fille tout examen médical ainsi que toute intervention chirurgicale. Je certifie avoir souscrit pour mon enfant à une assurance en responsabilité civile couvrant toute la période du séjour.

Signature du responsable légal – Précédée de la mention «Bon pour Accord» :

TOUTES MODIFICATIONS DES INFORMATIONS SUR CE DOCUMENT DOIVENT NOUS ÊTRE IMPÉRATIVEMENT COMMUNIQUÉES POUR VOUS GARANTIR UNE BONNE PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT, LE JOUR DU DÉPART, PENDANT LE SÉJOUR, ET LE JOUR DU RETOUR

Signature + «Bon pour Accord» manuscrites

Conformément aux statuts de l'association Croq' Vacances, vous êtes invité à l'Assemblée Générale qui a lieu chaque année au terme de la présentation de l'ensemble des séjours à Nantes. Une convocation vous sera adressée par e-mail : 1 seul représentant et un seul vote par famille adhérente. Les participants mineurs âgés de moins de 16 ans doivent se faire représenter par un responsable légal et ne peuvent être membres du bureau.

Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, en vous adressant à Croq' Vacances soit par courrier ou par mail : contact@croqvacances.org.